

ASSEMBLÉE NATIONALE9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° DN922

présenté par

M. Frédéric Petit, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann,
Mme Poueyto, Mme Thillarye, M. Bourlanges, M. Fuchs, Mme Gatel, Mme Vichnievsky et
M. Zgainski

à l'amendement n° DN|66 de la commission des affaires étrangères

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Au deuxième alinéa, après la deuxième phrase, insérer la phrase suivante :

« Cette stratégie nationale d'influence sera mise en cohérence avec la feuille de route de l'influence de la diplomatie française établie en 2021. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à associer la stratégie nationale d'influence de nos armées à la feuille de route de l'influence de la diplomatie française présentée par Jean-Yves Le Drian le 14 décembre 2021.